



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Tarbes, le 8 juillet 2017

8 Facteurs des Hautes-Pyrénées prêtent serment

Vendredi 30 juin, a eu lieu à Pau, la cérémonie de prestation de serment des nouveaux Facteurs des départements des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et des Hautes-Pyrénées.

Parmi les 40 facteurs qui ont prêté serment en présence de Philippe DORGE, Directeur Général Services-Courrier-Colis, et Dominique BELLEC, Directeur Services-Courrier-Colis des Pays de l'Adour, 8 d'entre-deux ont été récemment recrutés pour les Hautes-Pyrénées.

La Poste a en effet annoncé qu'elle recrutait en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) 3000 facteurs en 2017. Dans le département des Hautes-Pyrénées, ce sont déjà 8 facteurs qui ont été recrutés.

Ces 3000 recrutements de facteurs en 2017 visent à renforcer les équipes, là où des besoins supplémentaires sont nécessaires.

Les nouveaux facteurs travailleront au sein du département sur lequel ils ont postulé. Recrutés sur un niveau débutant, ils pourront suivre un parcours professionnel évolutif au sein des métiers du courrier ou au sein des autres métiers de La Poste.

Au programme des facteurs recrutés : une formation de 15 jours dédiée au métier de la distribution et de son environnement, et au management de la santé et sécurité au travail.

Dans les Hautes-Pyrénées, ces 8 facteurs sont employés dans les établissements Services-Courrier-Colis de Lourdes, Lannemezan et Tarbes.

Les 32 autres facteurs qui ont prêté serment, sont répartis sur les départements voisins des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Deuxième personnage préféré de la vie quotidienne des Français, derrière le boulanger et devant le pompier, le facteur est au cœur de la relation de proximité et de confiance qu'entretient La Poste avec tous les Français. Son métier évolue et constitue un métier d'avenir : un métier avant tout relationnel, davantage polyvalent, davantage connecté et davantage qualifié.

La prestation de serment : la réhabilitation d'un symbole

« Conscience, honnêteté et probité »

Au programme de cette journée d'intégration, présentation du groupe La Poste, signature des contrats et prestation de serment, par laquelle **les 40 nouveaux Facteurs** s'engagent à remplir avec conscience, honnêteté et probité les fonctions qui leur seront confiées.

A la Poste, cet engagement revêt une dimension particulière puisque l'article II de la loi du 9 Août 1790 donnait déjà, sous la Révolution française, une traduction juridique à la prestation de serment professionnel : *« les Administrateurs et les Employés des Postes prêtent serment de garder fidèlement la foi due au secret des lettres et de dénoncer aux tribunaux qui seront indiqués toutes les contraventions qui pourraient avoir lieu et parviendraient à leur connaissance »*.

Bien que plus de deux siècles se soient écoulés, les termes actuels de la prestation de serment n'ont pour ainsi dire pas varié. Cet engagement fait d'eux des personnels

assermentés et, au-delà de la simple affirmation des valeurs de La Poste, véhicule toute la confiance que les clients portent à La Poste.

« Quand un postier prête serment, c'est toute La Poste qui donne sa parole »

La prestation du serment professionnel est une pratique réservée à quelques professions et à quelques corporations comme les médecins, les gardiens de la paix, les experts judiciaires ou encore les contrôleurs de navigation aérienne, les interprètes...et enfin les postiers.

La prestation de serment est un engagement fort et solennel. A travers la confiance qu'elle véhicule, la prestation de serment revêt une importance fondamentale notamment vis-à-vis des clients de La Poste. Si la prestation de serment concerne l'ensemble des postiers depuis plus de deux siècles, elle est aujourd'hui plus que jamais considérée comme un « acte » majeur au moment de l'embauche ou de la confirmation dans les fonctions d'un agent.

La Direction de La Poste a en effet décidé de rendre cet engagement à nouveau systématique et de lui conférer une dimension solennelle, au cœur de la culture de l'entreprise. Elle se déroule désormais au sein de tous les établissements de La Poste et concerne tous les agents sans distinction.

Véritable cérémonie au cours de laquelle les agents lisent la formule de prestation de serment, signent un formulaire avant de se voir attribuer un certificat officiel de serment par leur chef d'établissement ou tout autre directeur, elle se déroule devant une assistance composée de grands témoins.

Un symbole qui montre combien La Poste se veut investie d'une mission de service public tournée vers la satisfaction de ses clients. La prestation de serment est donc un acte capital de la vie professionnelle des agents de La Poste qui s'engagent pour toute leur carrière au respect des devoirs et des obligations de leur fonction, quelle qu'elle soit.

Les 5 engagements de la prestation de serment

1. Remplir avec confiance les fonctions confiées
2. Respecter scrupuleusement l'intégrité des objets déposés par les clients
3. Respecter scrupuleusement le secret dû aux correspondances y compris électroniques ainsi qu'aux informations concernant la vie privée dont il est possible d'avoir connaissance dans l'exécution du service
4. Exécuter avec probité les opérations financières confiées à La Poste
5. Signaler aux responsables hiérarchiques toute infractions aux lois et règlements régissant La Poste

Aucune autre entreprise ne peut se prévaloir d'un tel engagement de ses collaborateurs, qui constitue bel et bien un véritable engagement concurrentiel pour La Poste. Il convient donc de le préserver et, plus encore, de réaffirmer sa dimension solennelle et rituelle. C'est un honneur collectif qui implique chacun personnellement.

Contact Presse

Olivier Marçais

Attaché de presse régionale

Groupe La Poste

Tél : 06 84 13 07 81

Mail : olivier.marcais@laposte.fr

Twitter : @LPNews_OCC